Le tribunal de Commerce de Vienne s'est prononcé hier en faveur du Groupe NOALYS, groupe d'établissements de santé privé lyonnais, dans le cadre de la reprise de la Clinique Saint-Charles, en redressement judiciaire depuis juin 2016. L'Autorité Régionale de Santé de l'Isère soutient cette reprise, et confirme ses engagements sur les transferts des autorisations médicales et l'octroi d'un Fonds d'Investissement Régional de 2 millions d'Euros pour la construction du futur établissement.

Baptisé prochainement La Clinique des Côtes du Rhône, ce projet initié par le Groupe NOALYS, compte donner un nouveau souffle à l'établissement qui reprend progressivement ses activités dés le mois d'août. Pour cela, les salariés de la Clinique Saint-Charles seront repris dans leur quasi totalité. « La population peut être rassurée, elle sera accueillie et prise en charge dés le début du mois d'août avec une offre d'hospitalisation complète et de médecine adaptée à ses besoins » se réjouit Jean-Loup Durousset, PDG du groupe NOALYS.

Avec un investissement de 6 à 7 millions d'euros, le groupe NOALYS travaille dès cet été avec les équipes médicales pour construire une offre de soins de qualité et développer ses activités